

DONS PLANIFIÉS
Don de titres cotés en Bourse



**OFFREZ
LA RÉUSSITE
SANS FAIM**

Nous pouvons vous offrir des options simples, flexibles et réfléchies qui vous aideront à obtenir des avantages financiers tout en maximisant l'impact de votre don sur le bien-être des enfants.

POURQUOI LE CLUB ?

Le Club des petits déjeuners s'engage depuis 1994 à nourrir le potentiel des enfants en veillant à ce que le plus grand nombre possible ait accès à un petit déjeuner nutritif et un environnement favorisant leur estime de soi avant le début des classes. L'approche du Club repose sur l'engagement, la valorisation et le développement des capacités.

Désormais présent à travers le Canada, le Club s'associe aux communautés et aux organismes régionaux pour développer une formule optimale adaptée aux besoins locaux. Aujourd'hui, le Club des petits déjeuners contribue à nourrir plus de 21 000 enfants au Québec dans plus de 315 établissements scolaires.

Les dons de titres cotés en Bourse constituent une occasion rentable de transformer un actif en un soutien immédiat et important au bénéfice du Club des petits déjeuners, en plus d'être une alternative intéressante à un don en espèces. En faisant un don d'actions cotées en Bourse, d'obligations ou de fonds communs de placement, vous ne payez aucun impôt sur le gain en capital en plus de recevoir un reçu d'impôt pour la juste valeur marchande des titres cotés en Bourse, permettant ainsi de réduire l'impôt à payer.

Grâce à ce type de don, vous pouvez contribuer à assurer la pérennité des programmes de déjeuners permettant de nourrir des enfants, maintenant et dans le futur.

AVANTAGES DU DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE

- La satisfaction de voir votre don mis à profit aujourd'hui.
- Un reçu pour don de bienfaisance.
- Aucun impôt à payer sur les gains en capital.
- Donnez immédiatement ou dans le cadre de votre succession.
- Donnez une partie de vos titres cotés en Bourse et conservez le reste pour un usage personnel.

SCÉNARIOS*

Le donateur souhaite faire un don au Club des petits déjeuners. Il possède des actions cotées en Bourse dont la valeur marchande unitaire est de 100 \$ et dont le coût unitaire d'acquisition se chiffre à 20 \$. Comparons le coût d'un don en argent par rapport au don en actions cotées en Bourse.

	Don en argent de 10 000 \$	Don en actions de 10 000 \$	Don en actions de 15 000 \$
A) Montant du don	10 000 \$	10 000 \$	15 000 \$
B) Coût d'acquisition des actions cotées en Bourse	0 \$	2 000 \$	3 000 \$
C) Gain en capital (= JVM - Coût d'acquisition)	0 \$	8 000 \$	12 000 \$
D) Économie d'impôt sur le gain en capital imposable (50 % x Gain en capital (C)) x (Taux d'imposition (50%))	0 \$	2 000 \$	3 000 \$
E) Crédit d'impôt pour don (Montant du don (A) x Taux d'imposition (50%))	5 000 \$	5 000 \$	7 500 \$
Coût net du don (Montant du don (A) - Économie d'impôt (D) - Crédit d'impôt (E))	5 000 \$	3 000 \$	4 500 \$

*Scénarios à des fins d'illustration seulement. Afin de simplifier les calculs, le taux d'imposition et le taux de crédit d'impôt ont été arrondis à 50 % pour un don effectué au Québec.



DONNER EST SIMPLE

1. Déterminez avec votre conseiller financier quels investissements auront le plus d'impact philanthropique et financier.
2. Contactez-nous afin de nous informer que vous souhaitez effectuer un don de titres cotés en Bourse.
3. Demandez à votre courtier de transférer vos titres cotés en Bourse directement au Club des petits déjeuners et remplissez notre formulaire de transfert disponible en ligne.



Pour de plus amples renseignements

Courriel : dons.planifies@clubdejeuner.org

Sans frais : 1 888 442-1217, poste 3345

Téléphone : 450 641-3230, poste 3345

Télécopieur : 1 877 786-3220

Clause de non-responsabilité — Les renseignements ci-dessus sont destinés à fournir des informations générales et ne doivent pas être interprétés comme des conseils juridiques ou professionnels. Ce document ne doit pas être utilisé sans avoir été préalablement consulté par vos propres conseillers juridiques ou financiers pour déterminer votre situation de planification financière et successorale.